

# PACTE

DE RESPONSABILITÉ  
ET DE SOLIDARITÉ

POUR L'EMPLOI  
ET LE POUVOIR D'ACHAT!



PRÉFET  
DE  
LOT-ET-GARONNE

Le Pacte de responsabilité et de solidarité annoncé par le président de la République, François HOLLANDE, le 14 janvier 2014 et précisé par le Premier ministre, Manuel VALLS, lors de son discours de politique générale - le 8 avril 2014 - est une nouvelle étape de la politique du gouvernement pour relancer la croissance et l'emploi en France.

## LE PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ POURSUIT 2 OBJECTIFS :

OBJECTIF  
près de  
**500 000**  
EMPLOIS

- ▶ ACCÉLÉRER LES CRÉATIONS D'EMPLOIS DES ENTREPRISES
- ▶ AUGMENTER LE POUVOIR D'ACHAT DES FOYERS MODESTES

Ces deux objectifs permettront de dynamiser l'activité économique de la France. La mise en œuvre du Pacte vise, en effet, à créer plus de richesse (+ 0,6 point de croissance). Avec le CICE, lancé en 2013, il doit favoriser la création de près de 500 000 emplois dans les années à venir.

Pour lutter contre le chômage, il faut donner aux entreprises les moyens d'embaucher et d'investir davantage : c'est pour cela que le Pacte de responsabilité et de solidarité baisse le coût du travail, réduit la fiscalité des entreprises et simplifie les formalités administratives. Le Gouvernement agit, ainsi, pour la compétitivité des entreprises françaises qui prennent l'engagement réciproque de créer des emplois et d'investir.

Pour redonner du pouvoir d'achat aux ménages, le Gouvernement prend des mesures pour augmenter le salaire net des salariés touchant moins de 1 500€ par mois, et pour alléger, dès cet automne, les impôts des personnes gagnant moins de 1 200€ nets par mois.

**En Lot-et-Garonne,  
sont concernés :  
11 000 entreprises  
«employeurs»  
et 16 000 indépendants,  
artisans et agriculteurs**

### COMMENT LE PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ EST-IL FINANÇÉ ?

Par la réduction de la dépense publique : Réformes structurelles des collectivités territoriales, baisse des dépenses de fonctionnement des ministères, mesures de simplification et de rationalisation...

Grâce à la lutte contre la fraude fiscale : Depuis 2 ans, les mesures adoptées ont permis d'augmenter les recettes de manière constante. Près d'1Md€ de recettes supplémentaires venant du rapatriement de l'argent caché à l'étranger viendra ainsi abonder les recettes de l'État dès 2014.

Le Pacte est un cercle vertueux : En créant de la croissance, il crée de la richesse et continue, ainsi, à se financer.

### QUI BÉNÉFICIE DU PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ ?

Toutes les entreprises en bénéficient, quelle que soit leur taille (micro-entreprises, PME, entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises), ainsi que les travailleurs indépendants (artisans, commerçants, professions libérales, exploitants agricoles). Les petites et moyennes entreprises sont concernées en priorité : elles bénéficieront de plus de 60 % des allègements du Pacte en 2015.

Les ménages en verront directement les effets : Les chômeurs, notamment les jeunes sans qualification et les seniors, seront les premiers bénéficiaires des créations d'emplois. Les faibles salaires seront augmentés et l'impôt sur le revenu sera allégé pour les plus modestes, notamment les retraités.

**Il n'y aura aucune augmentation de la fiscalité, ni pour les particuliers ni pour les entreprises, pour financer le Pacte. Il ne sera pas non plus financé par une augmentation de la dette, dans le respect de nos objectifs de réduction du déficit public.**



# Pour les entreprises, pour l'emploi



## Le Pacte baisse le coût du travail

Le **Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)** a permis de faire baisser le coût du travail : de 4% dès 2013 et de 6% à partir de 2014 (sur les salaires jusqu'à 2 800€ nets par mois).

- Toutes les entreprises ayant des salariés en bénéficient.
- 30 000 emplois ont été créés grâce au CICE sur la seule année 2013 (estimation INSEE). Le CICE continue à monter en puissance.
- Les petites entreprises en sont les premières bénéficiaires : plus de la moitié du montant du CICE bénéficiera aux micro-entreprises et aux PME (le CICE concerne plus de 82% de la masse salariale des micro-entreprises et près de 70% de celle des PME).

Le **Pacte de responsabilité et de solidarité** accélère les créations d'emplois et l'investissement des entreprises grâce à la baisse des cotisations patronales.

**Zéro charge pour l'employeur d'un salarié touchant le Smic.** A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'employeur d'un salarié au Smic ne paiera plus aucune cotisation de sécurité sociale. Pour une entreprise avec 10 salariés au Smic, cela représente une baisse du coût du travail de plus de 4 000€ par an.

Pour les salaires allant jusqu'à près de 4 000€ nets par mois - c'est-à-dire plus de 90% des salariés - **les cotisations famille seront abaissées de 5,25% à 3,45%** (soit 1,8 point en moins) à partir de 2016. Sur une masse salariale de 500 000€ par an cela représente, environ, 9 000€ en moins.

Au total, l'ensemble des mesures d'allègement du coût du travail prises depuis deux ans (notamment le CICE, le Pacte et le contrat de génération) représente pour une entreprise qui mobilise tous ces dispositifs une économie d'environ 450€ par mois pour chaque salarié au Smic, soit plus de 5 400€ par an et par salarié au Smic.

UNE  
ECONOMIE DE  
**450€ / MOIS**  
ET PAR SMIC

**CICE : les petites entreprises lot-et-garonnaises  
en sont les premières bénéficiaires avec  
6,4 M€ restitués ou imputés (au 21 mai 2014)**

**2 M€ préfinancés par la BPI**

### Les cotisations patronales, c'est quoi ?

*Elles sont payées par l'employeur et s'ajoutent au salaire touché par le salarié.*

*Les cotisations famille font partie des cotisations patronales.*

*Les entrepreneurs indépendants (artisans, commerçants, professions libérales ou agricoles...) dont les bénéfices sont inférieurs à 53 000€ par an bénéficieront eux aussi d'une baisse de leurs cotisations famille dès 2015.*

## LES EFFETS DU CICE ET DU PACTE DE RESPONSABILITE ET DE SOLIDARITE

### Exemple d'une entreprise de 10 salariés

- 5 salariés payés au SMIC
- 2 salariés payés 1,3 fois le SMIC
- 2 salariés payés 1,5 fois le SMIC
- 1 salarié payé 3,5 fois le SMIC

Montant des allègements

(CICE + Pacte) : 17 000 euros \*

Baisse du coût du travail : 5,4 %

Cette entreprise pourra investir dans un nouvel équipement plus performant, s'étendre ou embaucher

\* estimation sous réserve de la loi votée

### Exemple d'un salarié rémunéré au SMIC :

Coût du travail salaire + charges : 2 095 euros  
Exemple jeune embauché en contrat de génération :

- Pacte de solidarité : 150 euros
  - Allègements « Fillon » : 375 euros
  - CICE : 87 euros
  - Eco ANI : 58 euros
  - Aide contrat de génération : 333 euros
- Total : 1003 euros d'allègement soit un coût du travail ramené à 1 092 euros

### Exemple d'une PME de 95 salariés du secteur agroalimentaire

- Allègements du CICE et du Pacte : 181 200 euros
- Baisse du coût du travail : 4,4 %
- À la clé : recruter 10 personnes pour développer la production d'une gamme nouvelle



## Le Pacte réduit les impôts des entreprises

Cette baisse du coût du travail est complétée par une baisse de la fiscalité des entreprises. Elle permettra, là encore, aux entreprises d'embaucher et d'investir.

- La contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) sera progressivement supprimée d'ici 3 ans.
- La C3S ne concerne pas que les grandes entreprises
- Cette mesure vise toutes les entreprises qui ont un chiffre d'affaire d'au moins 760 000 euros HT
- Plus des 2/3 des entreprises concernées en sont exonérées dès 2015 en raison de l'instauration
- Baisse progressive de l'impôt sur les sociétés en commençant par la suppression de la surtaxe de 10,7% instaurée en 2011, supprimée dès 2016
- Suppression de dizaine de petites taxes trop complexes et peu rentables
- Le crédit d'impôt innovation pour les PME : prise en charge de 20% des dépenses innovation technologique (plafond de 400 000 euros) avec possibilité de rescrit fiscal.



## Le Pacte simplifie la vie des entreprises

La complexité des normes coûte aujourd'hui 60 milliards d'euros par an aux acteurs économiques français. C'est pourquoi le Gouvernement simplifie, en parallèle, les normes et les obligations administratives pesant sur la vie des entreprises. On peut notamment citer les mesures suivantes :



- **Suppression d'une norme** à chaque création d'une nouvelle norme.
- **Déclaration unique** pour créer une entreprise.
- **Simplification** de la feuille de paie.
- **Principe de confiance a priori** dans les relations de l'administration avec les entreprises : suppression de certaines obligations déclaratives, fin de la rétroactivité des mesures fiscales.

### ZOOM SUR UNE SIMPLIFICATION DÉJÀ ENGAGÉE EN LOT-ET-GARONNE : LE CERTIFICAT DE PROJET

- Il identifie clairement et précisément les engagements de l'administration
- Il apporte une plus grande sécurité juridique grâce à la cristallisation du droit pendant 18 mois : c'est-à-dire que même si le droit évolue, la réglementation appliquée est celle en vigueur au moment de la délivrance du certificat.

- Il peut être demandé pour tous les projets d'installations, d'ouvrages ou de travaux

**Vos contacts :**

- **Préfecture : Sylvie Burckel tél : 05 53 77 60 45**
- **Sous-préfecture de Nérac/Marmande : 05 53 76 01 76**
- **Sous-préfecture de Villeneuve-sur-Lot : 05 53 49 03 16**



# Pour les salariés et les ménages



## Le Pacte augmente le salaire net

Plus d'un salarié sur trois, ceux qui perçoivent moins de 1 500 euros nets par mois, verront leur salaire augmenter, grâce à une baisse des cotisations salariales, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cela représente environ 500 euros nets supplémentaires par an pour un salarié payé au Smic.

En Lot-et-Garonne, près de 40% des salariés sont concernés.

**500€**  
SUPPLÉMENTAIRES  
PAR AN  
pour un salarié au Smic

Les cotisations salariales, c'est quoi ?

Ces cotisations sont décomptées du salaire brut du salarié. Par conséquent, quand elles diminuent, le salaire net du salarié augmente, sans que le coût du travail s'accroisse.



## Le Pacte réduit les impôts des ménages modestes

Dès septembre 2014, les personnes gagnant moins de 1 200 euros nets par mois paieront moins d'impôts sur le revenu.

En Lot-et-Garonne, ils représentent 80% des ménages.

EXONÉRATION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU POUR 1,8 MILLION DE MÉNAGES



Un salarié célibataire payé au SMIC

verra son impôt totalement annulé.



Un couple de salariés payés au SMIC

travaillant chacun douze heures supplémentaires par mois verra son impôt annulé alors qu'il est actuellement d'environ 350 €.



Un couple de retraités

percevant chacun une pension de 1 200 € verra son impôt passer d'environ 1 000 € à environ 300 €.



## Le Pacte revalorise les prestations sociales pour les plus fragiles

Les prestations sociales perçues par les plus modestes font l'objet d'une attention particulière, et ne seront pas concernées par la mesure de report d'un an des revalorisations.

### REVALORISATION DES PETITES RETRAITES

pour les 6,5 millions de retraités qui touchent moins de 1 200€ par mois.

## PLAN CONTRE LA PAUVRETÉ

NOUVELLE  
REVALORISATION  
DU RSA DE  
**2%**

EN SEPTEMBRE 2014

## 2 REVALORISATIONS

EXCEPTIONNELLES AU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2014

DE **L'ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL**, QUI BÉNÉFICIE AUX PARENTS ISOLÉS (+ 60€/AN ENVIRON), ET DU **COMPLÉMENT FAMILIAL**, QUI BÉNÉFICIE AUX FAMILLES NOMBREUSES LES PLUS PAUVRES (+216 €/AN ENVIRON).

## LES CHANTIERS DU GOUVERNEMENT POUR SOUTENIR LE POUVOIR D'ACHAT

- **L'allocation de rentrée scolaire** a été revalorisée de 75€ par enfant (+25%), les bourses étudiantes ont été fortement revalorisées, de 800€ pour les étudiants les plus modestes.
- **Prix du gaz et de l'électricité** : les tarifs sociaux de l'énergie bénéficient désormais à 8 millions de Français. Les personnes qui souhaitent renforcer l'isolation thermique de leur logement pourront bénéficier d'une aide couvrant jusqu'à 80% de leurs dépenses.

# LE PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ

